



La particularité de la grippe A (H1N1) est de contenir une combinaison inédite de 4 virus différents provenant de 3 espèces : porcine, aviaire et humaine. Les symptômes sont les suivants : fièvre > à 38°, ou courbatures, ou grande fatigue, et toux ou difficultés respiratoires.

Il est assez facile de traiter ce virus, les médecins prescrivant des antalgiques et du sirop. Ce qui est à surveiller, et qui fait beaucoup parler, c'est la propagation de cette maladie. Afin de limiter les risques de contagion et de protéger l'ensemble des équipes, le réseau a effectué un certain nombre d'actions : envois de notes à l'ensemble des salariés et courriers d'information aux clients, diffusion de plaquettes et affichage des mesures barrières, achat de masques et de solutions hydroalcooliques, ... En complément de ces actions et, à la demande de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, nous avons élaboré un Plan de Continuité d'Activité (PCA) ; c'est-à-dire comment organiser nos services en cas de pandémie grippale entraînant un taux d'absentéisme du personnel entre 25 et 40%. C'est en agissant tous ensemble que nous, salariés, bénévoles et clients, serons le plus protégés ; c'est pourquoi nous vous adressons ce numéro spécial afin de nous remémorer les bonnes pratiques et de vous présenter les mesures prises au sein du réseau pour gérer une éventuelle pandémie.

► Comment se propage la grippe A (H1N1) ?

La transmission se fait de la même manière qu'une grippe saisonnière :

- ✓ Par voie aérienne : toux, éternuements et postillons.
- ✓ Par contact rapproché avec une personne infectée, par exemple, lorsqu'on l'embrasse, lui serre la main.
- ✓ Par contact avec des objets contaminés par une personne malade : poignée de porte, bouton d'ascenseur, robinet, ...

► En quoi cette situation exceptionnelle va-t-elle perturber l'organisation de nos services ?

Outre son impact sanitaire majeur, une pandémie pourrait provoquer une désorganisation du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins. De par notre mission première, le maintien à domicile des personnes fragilisées, nous serons d'autant plus sollicités que les mesures gouvernementales préconisent en priorité le maintien à domicile des personnes malades avec un recentrage sur les services d'aide à domicile.

► Concrètement cela pourra se manifester par :

- ✓ Une diminution des effectifs.
- ✓ Une perturbation du fonctionnement actuel du réseau associatif.
- ✓ Une augmentation du nombre de malades parmi nos clients.
- ✓ Une modification de fonctionnement des institutions partenaires.
- ✓ Une indisponibilité d'autres professionnels ou bénévoles intervenant auprès des personnes à domicile.
- ✓ Une dégradation de services particulièrement sensibles (communications, transports...).

Nomenclature de pandémie grippale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

Phases d'alerte	1	Pas de virus
	2	Influenza d'origine animale
	3	Grippe d'origine animale
	4	Cas groupés humains
	5a	Extension des cas à l'étranger
	5b	Extension des cas en France
	6	Pandémie
7	Fin de pandémie	

Dico-grippe



Pandémie et épidémie : une pandémie et une épidémie se définissent toutes deux comme une forte augmentation des cas d'une même maladie à un moment donné. La différence se situe dans l'étendue du phénomène : la pandémie se caractérise par une diffusion géographique étendue à plusieurs continents.

Virulence : elle se définit par la capacité d'un virus ou d'un agent infectieux à induire une maladie grave.

Contagiosité : elle se définit par la capacité d'un virus ou d'un agent infectieux à être transmis d'une personne à l'autre.

Pandémie grippale : c'est une épidémie caractérisée par une diffusion géographique très étendue à l'occasion de l'apparition d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique.

Antiviral : substance qui agit contre les virus.

Période d'incubation : une période d'incubation est le temps nécessaire au développement d'une maladie. La période d'incubation peut aller jusqu'à 7 jours pour la grippe A (H1N1).

Référents GRIPPE A (H1N1) au sein du réseau associatif :

Christelle PETON, Responsable Communication : cpeton@apa.asso.fr

Agnès MACHER, Directrice des Ressources Humaines : sroos@apa.asso.fr

Pierre TASSETTI, Directeur Général Adjoint : cweissenberger@apa.asso.fr

Un seul numéro : 03 89 32 78 78



Règles d'hygiène essentielles -

Certaines de ces précautions peuvent vous paraître exagérées, difficiles et contraignantes mais il faut avant tout se rappeler qu'elles pourront endiguer la pandémie.



► Le lavage des mains

Il joue un rôle clé dans l'hygiène, puisque c'est par les mains que se propage la majeure partie des maladies infectieuses. En cas de pandémie, le lavage des mains constitue donc un geste essentiel de la protection.

Quand se laver les mains ?

- Après être allé aux toilettes,
- Après s'être mouché ou avoir toussé, éternué, craché, ...
- Avant de manger
- En rentrant au domicile
- Après avoir utilisé les transports en commun
- Après avoir rendu visite à une personne malade ou avoir eu un contact proche avec le matériel qu'elle utilise.

Comment bien se laver les mains ?

La méthode est importante. Le savon ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, frottage, rinçage et séchage qui permet de s'en débarrasser.

Faut-il mieux se laver les mains ou mettre des gants ?

L'usage des gants, dans une telle situation, ne sera approprié que si vous avez reçu une formation sur leur utilisation. En effet, des gants mal utilisés risquent d'accentuer la propagation du virus et de ne plus vous protéger. Dans ce cas, il est préférable de se laver régulièrement les mains.

A NOTER :

Si vous ne pouvez pas vous laver les mains dans le cadre de votre travail, des solutions hydroalcooliques sont également disponibles auprès de votre responsable.



► Le port d'un masque

En cas de grippe A (H1N1), il est nécessaire, pour la personne malade, de porter un masque en présence d'autres personnes pour les protéger. Pour une meilleure protection, il convient également que l'entourage ou, au moins, les personnes ayant des contacts rapprochés avec le malade, en portent aussi.

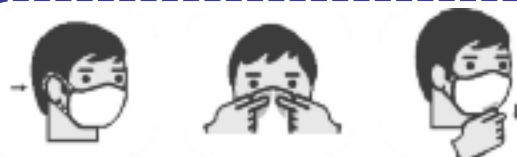
Il existe essentiellement 2 types de masque contre la contamination grippale :

✓ Le masque anti-projections

Toute personne grippée doit porter un masque de ce type, aussi appelé masque chirurgical. Il est destiné à éviter au malade de contaminer son entourage et son environnement par ses éternuements, sa toux et ses postillons. Dans les lieux publics ou au travail, en présence d'autres personnes, le port du masque est fortement recommandé lorsque la distance de protection sanitaire (2 mètres) ne peut être respectée.

✓ Le masque de protection FFP2

Il réduit les risques de contamination par le virus. Il doit être porté en cas de pandémie par les personnes qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, sont exposées directement au virus.



- 1- Placez le masque sur votre visage et attachez-le.
- 2- Moulez le haut du masque sur la racine du nez.
- 3- Abaissez le bas du masque sous le menton.

→ Changez le masque environ toutes les 4 heures ou dès qu'il est mouillé. Jetez-le à la poubelle, puis lavez-vous les mains.

A NOTER :

En niveau 5a et 5b, adressez-vous à votre responsable si vous avez besoin de masques dans le cadre de votre travail. En niveau 6, des masques seront automatiquement donnés à chaque salarié. Pour cela, il devra se rendre sur l'antenne à laquelle il est rattaché ou sur son lieu de travail pour en recevoir.

Se laver les mains en 8 étapes :



1- Mouillez-vous les mains avec de l'eau.



2- Versez du savon dans le creux de votre main.



3- Frottez-vous les mains 15 à 20 secondes (doigts, paumes, dessus des mains, poignets).



4- Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts.



5- Nettoyez les ongles.



6- Rincez-vous les mains sous l'eau.



7- Séchez-vous les mains avec, si possible, un essuie-main à usage unique.



8- Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans la poubelle.

Règles d'hygiène essentielles -

» Se moucher, éternuer, cracher, tousser

Ce sont des actions du quotidien qui peuvent être à haut risque en cas de maladie. Pour freiner la pandémie, quelques gestes simples font la différence. Il est donc nécessaire de respecter des règles d'hygiène précises.



- ✓ Se couvrir la bouche quand vous toussiez ou éternuez, de préférence avec un mouchoir.
- ✓ Se moucher avec des mouchoirs jetables.
- ✓ Ne cracher que dans un mouchoir.
- ✓ Se laver les mains après avoir toussé, éternué et craché dans un mouchoir. Le mouchoir doit être en papier à usage unique. Après usage, il doit être jeté dans une poubelle munie d'un sac et, si possible, dotée d'un couvercle.

» Traiter les déchets et ordures

Tous les déchets d'un malade atteint d'une grippe pandémique (masques, mouchoirs, serviettes en papier...) sont contagieux et doivent être éliminés avec le plus grand soin.

- ✓ Ces déchets doivent être mis dans un sac poubelle.
- ✓ Le sac doit être fermé hermétiquement, sans emprisonner d'air.
- ✓ Il est recommandé de doubler le sac au cas où il se déchirerait.
- ✓ Il peut alors être jeté dans la poubelle des ordures ménagères.
- ✓ Après avoir jeté le sac, le lavage des mains est essentiel.



» Eviter les contacts physiques

Au début de la maladie, la personne est contagieuse sans le savoir et sans avoir les signes de la grippe. Il est donc important de rester très prudent dans nos contacts proches avec les autres. En situation de pandémie, pour ne pas contaminer les autres, ni être soi-même contaminé(e), quelques mesures sont fortement recommandées.



- ✓ Eviter tous les contacts directs entre personnes, tels que les embrassades, les poignées de mains,...
- ✓ Conserver autant que possible, en l'absence de masque, une distance minimale de protection sanitaire de 2 mètres entre chaque personne.
- ✓ Suspendre les activités de groupes, réunions,

Le vaccin contre ce virus sera disponible mi-octobre. Dans la mesure du possible, nous vous invitons à vous faire vacciner.

Comme pour le vaccin de la grippe saisonnière, nous vous rembourserons celui-ci sur présentation de la boîte du vaccin, dans la mesure où l'Etat n'assurerait pas sa prise en charge.

» Nettoyer les objets



Tout autour de nous, les objets et surfaces peuvent être salis par la toux et les postillons de personnes grippées. Le nettoyage des objets et surfaces constitue un moyen efficace de lutte contre la contamination.

- ✓ Les objets utilisés par le malade doivent subir un nettoyage rigoureux et régulier (au moins une fois par jour).
- ✓ Le linge du malade peut être lavé en machine ou à la main, en commun avec le linge du reste de la famille, avec la lessive habituelle à plus de 60°.
- ✓ Il en est de même pour la vaisselle à l'eau bien chaude et au savon.
- ✓ Chaque membre de la famille doit disposer de son propre linge et de ses propres serviettes de toilette.
- ✓ Les surfaces en contact (poignée de porte, meuble, cuvette des toilettes, téléphone, clavier d'ordinateur, interrupteur...) doivent être lavées à l'eau chaude avec du savon ou des produits ménagers habituels.
- ✓ Bien nettoyer les objets pour éviter d'être contaminé(e) s'ils ont été touchés par un malade.
- ✓ Lorsque quelqu'un tombe malade, le nettoyage doit être encore plus rigoureux.



MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA)

Conformément aux directives, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) sera activé lorsque l'alerte pandémique sera en phase 6 et/ou lorsque le taux d'absentéisme au sein de nos services sera supérieur à 25%.

Le PCA est une mesure provisoire et exceptionnelle qui repose sur le **professionnalisme, le bon sens et la mobilisation de tous.**

► En quoi consiste le PCA pour les associations de La Croisée des Services ?

Le PCA vise à répondre à deux objectifs :

- ✓ Assurer la protection des salariés au travail.
- ✓ Assurer le maintien de l'activité.

Pour ce faire, des postes et des activités prioritaires ont été définis en cas d'absentéisme important au sein de nos équipes.

► La protection des salariés au travail :

La protection, comme nous l'avons vu ci-avant, se fait à travers le nettoyage des mains (au savon ou grâce à une solution hydroalcoolique), le port d'un masque et la limitation des contacts physiques. Ainsi, en cas de besoin, des masques ainsi que des solutions hydroalcooliques sont d'ores et déjà mis à votre disposition.

► Le maintien au maximum des activités de nos associations :

Pour maintenir le niveau d'activité le plus haut avec des effectifs restreints, des modes opératoires déterminant les priorités ont été réalisés au sein de chaque service. En cas de pandémie, des fiches missions ont été élaborées afin qu'un salarié remplaçant puisse effectuer le travail d'un autre de ses collègues.

► Le maintien des activités vitales en cas d'alerte de niveau 6 :

Les services d'intervention : l'aide à domicile auprès des personnes les plus fragiles sera maintenue en priorité. Il en sera de même pour les soins infirmiers à domicile (SSIAD) et la livraison des repas.

Le service paie : maintenir le versement des salaires est indispensable pour ne pas mettre en difficulté les salariés.

Le recrutement : afin de maintenir le niveau d'activité le plus haut, des recrutements pourront être effectués.

Le service facturation : il est également indispensable que les factures continuent d'être envoyées car il est difficile de fonctionner sans rentrée d'argent.

La maintenance des outils et du réseau informatique sont indispensables pour le fonctionnement des associations et notamment le planning des aides à domicile.

L'accueil téléphonique (FATEL) : la pandémie pouvant entraîner des évolutions de notre fonctionnement quotidien, il est essentiel de rester joignable auprès de tous nos interlocuteurs.

► Les services « mis au ralenti » en cas de pandémie :

Tous les lieux d'accueil collectifs seront fermés : cela concerne les restaurants, les clubs d'animation, l'Espace Bel Age, La Maison du Temps Libre, la Maison de Vie et les accueils de jour. Le service des visites à domicile sera également fermé.

Sur décision du responsable, les réunions internes et/ou externes pourront être annulées. Les contacts par mail et téléphone seront donc privilégiés et, pour certains emplois, le télétravail sera mis en place.

Les solutions pour pallier à un fort taux d'absentéisme :

Plusieurs solutions pourront être mises en place :

- En priorité, faire travailler les salariés en heures négatives.
- Avoir recours aux heures complémentaires ou supplémentaires.
- Faire appel au personnel en congés ou au personnel de Domicile Services Haute Alsace.
- Limiter les temps d'intervention aux actes essentiels ou définir une nouvelle organisation.
- Recruter du personnel extérieur.

Concrètement, cela signifie qu'en cas d'absentéisme important au sein du réseau, vous serez peut-être contacté(e) par votre responsable pour effectuer des missions complémentaires afin de continuer à assurer à nos clients le meilleur service possible.

Convaincus que vous répondrez positivement à notre sollicitation, nous vous en remercions par avance.



Informations complémentaires et contacts

- ✓ Plateforme téléphonique Nouvelle Grippe A (H1N1) : 0825 302 302 (0,15 cts/minute depuis un poste fixe).
- ✓ Ministère de la Santé et des Sports : www.sante-sports.gouv.fr
- ✓ Info Pandémie grippale : www.pandemie-grippale.gouv.fr
- ✓ Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : www.inrs.fr
- ✓ La Croisée des Services : 03 89 32 78 78 - www.lcds.fr